

FORUM RTS du 12 janvier 2026 sur la Tragédie de Crans-Montana

(Interview ténorisé de Mme Béatrice Riand avec les journalistes du Forum de la RTS, sur sa dénonciation pénale contre Charlie HEBDO. Cet interview est annexé au courrier référence 250130DE_BR qui porte sur la mort que symbolise ces défunts, en incluant le Dieu de la Constitution et les agissements de la Dame du PIZZO-CH

Béatrice RIAND conclut son interview, en disant que, citation :

« Je pense que c'est un devoir de citoyen. C'est-à-dire que quand un citoyen est face à une agression, je considère que ce dessin est une agression ou face à une ignominie, on est dans un pays, où on a la chance de ne pas vivre en Afghanistan et de pouvoir actionner la justice »

(Sa conclusion est faite en excluant l'existence du Dieu de la Constitution et en le remplaçant avec le droit appliqué par nos Ministères Publics suisses.

On rappelle ici que le devoir des citoyens - qui sont ingénieurs Dipl. EPFL - est d'appliquer le Serment d'Archimède pour éviter une nouvelle Tragédie. Ce Serment d'Archimède ne permet pas d'exclure le Dieu de la Constitution. De même, le Serment que font les Conseillers fédéraux de faire respecter les Valeurs du Dieu de la Constitution ne leur permet pas de l'exclure).

Voici le texte ténorisé

MG : Bonsoir Madame,

On revient sur la liberté d'expression et ses limites, une nouvelle fois testée ses limites par un dessin de Charlie Hebdo, cela s'appelle « les Brûlés font du ski ». On y voit des victimes de l'incendie du 1^{er} janvier sur les pistes : « La comédie de l'année » dit le texte.

C'est un dessin qui vous a outré, pas toute seule d'ailleurs, Béatrice Riand.

BR : Bonsoir

MG : Vous êtes autrice avec votre mari Stephan Riand rédacteur en chef de l'index et avocat. Vous avez déposé plainte pénale contre Charlie HEBDO et l'auteur du défunt Eric Salch. Qu'est-ce que vous lui reprochez exactement à ce dessin ?

BR : Alors on a déposé une dénonciation pénale car on ne peut pas être partie, on ne peut pas déposer plainte. Ce qu'on lui reproche tout simplement, c'est qu'on est tout à fait conscient que Charlie HEBDO est là pour provoquer, pour faire dans la transgression si vous voulez, il n'est pas là pour réparer, pas là pour consoler. Par contre, il doit transgresser pour provoquer une réflexion, c'est-à-dire qu'il doit interroger le pouvoir, les institutions, les responsabilités. Or ici les cibles sont clairement les victimes, il n'y a aucune réflexion, il n'y a aucun message, on ne fait pas un discours, on ne pointe pas un institution, ce dessin-là ne sert à rien, donc la transgression est gratuite et c'est ça qui est proprement insupportable.

TS : Une transgression gratuite et une plainte pénale est-ce que ce n'est pas aller trop loin ?

BR : Non, je ne pense pas que c'est aller trop loin, franchement c'est placer le débat. La liberté d'expression, elle a des limites qui sont clairement définies par la loi, et ici la question qui s'est posée c'est savoir ce qui prime entre la dignité humaine, et si on se moque des victimes, on les rend actrices de leur propre destruction, alors est-ce que la dignité humaine prime ou pas sur la liberté d'expression ? Ce sera au Ministère Public de trancher !

TS : Béatrice Riand, le rédacteur en chef de Charlie HEBDO, Gérard Biard, nous a accordé une interview toute à l'Heure. Il nous a livré sa réaction à votre dénonciation pénale, écoutez.

GB : Ben écoutez, c'est leur genre de polémique à laquelle on est malheureusement habitué. A chaque fois qu'une tragédie comme celle qui s'est produite à Crans-Montana,, ou voilà comme le Tremblement de Terre où il y avait la même polémique avec un défunt ; le phénix sur le Tremblement de Terre à Madrid sur l'Italie, voilà, à chaque fois que nous faisons un défunt satirique d'humour noir, parce que c'est de l'humour noir, bien sûr, cela provoque des réactions !

TS : C'est un peu la question qu'on se pose, à vous entendre, Gérard Briard, vous savez que cela choque, on se moque presque des victimes, pourquoi cet humour-là ?

GB : non, non, on ne se moque pas des victimes. Cela s'inscrit dans la tradition de l'Humour noir, que dire d'autre d'une tragédie pareille. Pour faire un défunt satirique, il y a malheureusement que l'Humour noir, où on pousse le curseur effectivement assez loin, pour se moquer du Tabou suprême. Je vous invite à vous replonger dans le numéro qui était sorti le 14 janvier 2015. Vous constaterez qu'on a chez nous aussi ce genre de défunt, des défunts d'humour noir sur nos propres morts. L'humour est satirique, bien sûr, cela doit provoquer quelque chose. Bien sûr cela peut choquer et également mais la satire est aussi là pour choquer l'humour. L'humour peut être quelque chose de déplaisant, ce n'est pas forcément quelque chose d'agréable.

MG : Oui mais Gérard, bien là c'est le jour du deuil national, vous revendiquez la liberté de Presse et de choquer, soit, vous ne touchez pas ici un dogme ou un pouvoir, mais des morts, des jeunes morts récents, des blessés encore hospitalisés, en quoi est-ce du contre-pouvoir ?

GB : Ce n'est pas eux qui sont visés, c'est l'absurdité de cette tragédie qui est visée par ce défunt. Quand un défunt d'une Tragédie qui ne devrait pas avoir lieu parce que aujourd'hui, il semblerait que le responsable de cette Tragédie soit Charlie Hebdo, et que ce soit le dessinateur de cette page, nous recevons effectivement des dizaines et des dizaines de messages sur notre messagerie de citoyens suisses indignés par notre défunt et nous traitons d'ailleurs ces messages qui sont assez souvent très respectueux, très poli. Généralement, on se fait traiter de fils de pute et on nous dit d'aller manger nos morts. Là, c'est un autre ton.

TS : Alors qu'est-ce que vous avez envie de dire

GB : Oh pardon, je vais terminer, de citoyens très respectueux qui sont indignés, moi j'ai envie de leur dire j'espère qu'ils ont envoyé le même courrier au propriétaire du bar et à la municipalité de Crans-Montana, qui enfin de tout évidence d'après ce que j'ai pu lire ici et là, n'a pas fait toutes les vérifications de sécurité.

J'espère également qu'ils vont envoyer les mêmes courriers à certains responsables de boîte de nuit ou de bar qui ont effectivement été interrogé sur quelles sont les règles de sécurités qu'on observe dans ces cas-là et qui le plus souvent terminent leur interview en disant : oui c'est très bien, oui effectivement il faut des règles de sécurité, mais attention à ne pas tuer la fête !

TS : Mais pourquoi ne pas se moquer justement des responsables présumés

GB : On pourrait le faire aussi, ce sont ces types de défunts dont nous parlons aujourd'hui qui effectivement peuvent choquer, mais des tas de défunts peuvent choquer.

MG : Mais là, cela choque au-delà même des familles des victimes, surtout les familles des victimes évidemment et on peut le comprendre qu'est-ce que vous pourriez-vous leur dire à ces familles des victimes qui sont heurtés par le défunt

GB : que les familles n'y sont absolument pas

MG : Ce n'est pas ce qu'on croit

GB : leur défunt n'y est pas, il sert à montrer l'absurdité de la tragédie

MG : Il n'empêche que sur le dessin du défunt figure des Brûlés qui font du ski, et vous pouvez dire ce que vous voulez

GB : Ah bien sûr, parce que c'est un défunt, et on utilise aussi la symbolique dans le défunt : c'est un incendie dans un bar avec 40 personnes qui sont mortes, qui sont mortes très brûlée, plus d'une centaine sont gravement brûlées, donc évidemment on va dessiner des brûlés. On va les dessiner au ski parce que évidemment c'est une station de ski

MG : est-ce que dans la rédaction vous vous êtes dit un moment donné : peut-être sommes-nous allés trop loin cette fois-ci ?

GB : non, non, si on doit se poser des questions, on se les pose avant !

MG : Gérard Briard, il y a maintenant sur les réseaux des personnes qui sont assez nombreuses qui disent, je ne suis plus Charlie, à la suite de ce dessin : Est-ce que vous avez envie de leur dire et bien tant pis ?

GB : ben, écoutez, c'est aussi quelque chose à laquelle nous sommes régulièrement confronté une fois par semaine. Parfois ils sont quelques dizaines, parfois ils sont quelques centaines, parfois quelques milliers qui disent, je ne suis plus Charlie. Depuis 11 ans des gens qui proclament qu'ils ne sont plus Charlie, il y en a des dizaines de milliers

TS : Madame Béatrice Riand, voilà pour cet interview de Charlie Hebdo. Vous êtes l'autrice d'une dénonciation pénale, suite à ce dessin « les Brûlés font du ski ». Comment réagissez-vous à ces justificatifs de Gérard Briard. On entend dire qu'il s'agit d'humour noir et de transgression

BR : Ah, écoutez, je suis atterrée par la bassesse du discours. Je pensais que le niveau était plus élevé à Charlie Hebdo. Moi je vous résume cela en quelques mots :

On a rien fait, on n'a pas parlé des victimes, mon œil. Ils sont quand même en bandage, c'est des brûlés, vous avez-vous-mêmes relevé. Evitement, à aucun moment, ils nous expliquent la signification de ce dessin, pourquoi les deux brûlés, pourquoi les bandages, qu'est-ce que cela veut dire, généralisation, alors il nous parlent de la procédure, cela n'a rien à voir dans le débat. La justice va trancher !

La victimisation, oh mon Dieu, on accuse toujours Charlie, etc., ça le fait rire donc l'arrogance, donc Charlie Hebdo qui semble penser qu'il est éternellement protégé et qu'il peut marcher sur les vivants de la tragédie qui les a frappés.

Moi je veux quand même vous dire quelque chose, j'ai entendu une interview de Riss qui a été donné récemment lors de la commémoration du drame de l'hyper-cachère. Et il a été interrogé et il a très bien parlé d'ailleurs sur les drames, l'islamisme, etc. A un moment donné, il nous dit que le risque, l'écueil pour reprendre ses mots exacts, l'écueil dans ce type de drame, c'est la banalisation.

Qu'est-ce qu'il a fait d'autre, il a banalisé la souffrance, il n'a rien apporté au débat, il n'a pas réfléchi. Ecoutez, moi franchement, je pensais que le niveau serait plus élevé.

TS : Béatrice Riand, aujourd'hui vous déposez cette dénonciation pénale. N'avez-vous pas fait trop d'honneur en toute logique à ce dessin là et trop de publicité peut-être aussi ?

BR : Alors moi je ne l'ai pas diffusé, je n'ai donné aucune publicité.

(*) Conclusion de Béatrice Riand :

Je pense que c'est un devoir de citoyen. C'est-à-dire que quand un citoyen est face à une agression, je considère que ce dessin est une agression ou face à une ignominie, on est dans un pays, où on a la chance de ne pas vivre en Afghanistan et de pouvoir actionner la justice

* * *

TS : Merci beaucoup d'avoir été avec nous Madame Béatrice Riand, vous êtes auteur et vous avez déposé cette dénonciation pénale contre Charlie Hebdo.

NOTE IMPORTANTE :

Cet interview montre que les lois mises en place par nos élus avec les procédures de contrôle ne permettent pas d'assurer la sécurité des citoyens, alors que tous les hauts dirigeants du pays ont fait le serment de respecter les Valeurs de la Constitution qui font référence au DIEU qui a créé le monde.

La Dame du PIZZO-CH partage avec le Conseil fédéral la responsabilité de cette tragédie de Crans-Montana

A lire : le courrier adressé à l'autrice Béatrice RIAND dont l'URL est :

https://www.swisstribune.org/doc/260130DE_BR.pdf

Chacun doit observer que Charlie HEBDO a montré avec son défunt que le Dieu de la Constitution ne doit jamais être exclu par les chrétiens pour éviter les prochaines tragédies. Il a montré qu'il répond à ceux qui le prient et s'engagent à respecter la voie qu'il leur indique.

Plus d'informations sur : <https://www.swisstribune.org/2/f/new.html>